

Décision n°2021/10-06 relative à l'accréditation d'ECAM LaSalle à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom : **ECAM LaSalle**Sigle : ECAM LaSalle
Type : Privé, EESPIG

Académie: Lyon

Sites de l'école : Lyon, Strasbourg

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2020/04-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité systèmes numériques et génie industriel, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Strasbourg

Nouveau cycle préparatoire intégré « Mathématiques et numérique », sur le site de Strasbourg

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'ECAM LaSalle ;
- Vu le rapport établi par Xavier ROMAGNÉ (membre de la CTI, rapporteur principal), Fernando LEAL-CALDERON (membre de la CTI, co-rapporteur), Raja CHIKY (experte auprès de la CTI), Charles PINTO (expert international auprès de la CTI), Victor INSA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), Pascal LEBARBIER (expert observateur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 octobre 2021;
- Entendus : Monsieur Jean-Noël CHARVET (Directeur délégué d'ECAM LaSalle, en charge de la pédagogie), Madame Pascaline MEHL (Responsable de la filière FISA d'ECAM LaSalle, site de Strasbourg) ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité systèmes numériques et génie industriel, sur le site de Strasbourg	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité systèmes numériques et génie industriel, sur le site de Strasbourg	Formation continue	2022	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place pour la spécialité FISA.

La Commission prend acte favorablement de l'ouverture par l'école du cycle préparatoire intégré « Mathématique et numérique », sur le site de Strasbourg.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour la spécialité « Systèmes Numériques et Génie industriel » en FISA :

- Favoriser la montée en compétences des apprentis sur les thèmes de la Démarche DD&RS ;
- Assurer la gestion de la démarche qualité ;
- Impliquer davantage les entreprises transfrontalières dans la formation par apprentissage ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2021

En présence des de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Francine PIERRE, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT et Xavier ROMAGNÉ.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2021.

Le rapporteur principal Xavier ROMAGNÉ

Komagné

Le secrétaire greffier

Le vice-président Jean-Louis ALLARD